

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/09/2024 à 18h00

Présents : François ARCANGELI, Michèle ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Jacques FONTAS, Michel MATHIEU, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Johan PRADERE donne procuration à François ARCANGELI.
Colette FABRE donne procuration à Jean CAZES.

Absent : Jean-Paul ESTRADE

Philippe BUSSIÈRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce la démission du Conseil Municipal de Marie-Christine CHEUZEVILLE. Cette démission datée du 27 juillet 2024 a été validée par la Sous Préfecture de Saint Gaudens.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06/07/2024.

Adopté à l'unanimité, M. CAZES et M. BUSSIÈRE signent le P.V. Il sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

2. Comptes rendus de réunions.

Jean CAZES :

Circulaire de la dotation proposée par l'État pour la gestion des chats errants. Aides à la stérilisation, acte vétérinaire... Le dossier doit être déposé avant le 10 octobre 2024. Nous nous mettons en contact rapidement avec l'association « des chats libres de la Vallée d'Arbas » afin que celle-ci dépose un dossier de demande de subvention.

RCB seconde phase. Réunion de travail des conseillers le 14 septembre 2024 :

Après relecture du règlement qui accompagnera l'engagement des abonnés il est acté que la police d'abonnement sera incompressible à dix ans. Il est nécessaire de retravailler l'article n° 9 du règlement. Une fois revu par chacun des conseillers municipaux le règlement sera envoyé pour étude à l'ATD.

Jacques FONTAS demande qu'il soit procédé à une évaluation des sous stations actuelles afin d'en connaître la fiabilité et les potentiels dysfonctionnements à venir. Ce travail pourrait être mené par l'AMO en charge de la seconde phase de raccordement.

Il demande également que l'AMO donne son avis sur les modifications techniques préconisés par l'expert et qu'une simulation financière sur cette seconde phase de raccordement soit présentée en réunion publique.

Monsieur le maire précise que cette réunion sera proposée après une pleine connaissance du plan de financement de cette seconde phase de raccordement. Concernant les sous stations, la maintenance est assurée en régie, avec l'appui lorsque cela s'avère nécessaire d'un technicien de l'entreprise Pyretherm. L'AMO sera consulté sur les remarques de l'expert.

François ARCANGELI.

Suite à la prise de compétence thermalisme de la CC CGS, une commission Thermalisme est créée à la Communauté de Communes.

3. Délibérations.

Objet : Approbation de la CLECT relatif à la gestion de la fourrière / refuge animal de Saint Gaudens.

Référence 202404A

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et indique que la CLECT a travaillé sur le transfert de charge sur la base des cotisations de chaque commune à l'ACPA selon le barème

- 100 € pour les communes de moins de 200 habitants
- 250 € pour les communes entre 201 et 499 habitants
- 0.65 € par habitant pour les communes de 500 habitants et plus

Pour Arbas le montant de la cotisation sera donc de 250 €.

Considérant que le rapport de la CLECT a été adopté lors de la réunion de la CLECT du 9 juillet 2024,

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT en date du 09 juillet 2024 relatif à la compétence « construction-réhabilitation-gestion de la fourrière/refuge animal de Saint-Gaudens »

Objet : Modification Budgétaire

Référence 202404B

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire sur le budget communal et propose le virement de crédit suivant :

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant
D681/042	Dotation aux amortissements	+ 1,00 euro
Compte diminué	libellé	montant
D61558	Autres biens immobiliers	- 1,00 euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver :

Objet : Tarification RCB

Référence 202404C

Monsieur le Maire rappelle la tarification de la production de chaleur :

La redevance R1 : établie à partir de la quantité de chaleur fournie au compteur énergie de

chaque abonné. La redevance R1 était de 0,128 € TTC/ kWh (0,122 € HT TVA en vigueur de 5,5%)

Monsieur le Maire propose suivant la formule contractuelle une révision au 1^{er} septembre pour une application au 1^{er} octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de fourniture de chaleur comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- La redevance R1 (part variable) sera de 0,145 € TTC / kWh (0,137 € HT TVA en vigueur de 5,5%)
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette tarification.

Une communication sera adressée à chaque abonné.

4. Information sur modification budgétaire.

Monsieur le Maire indique une modification budgétaire ne nécessitant pas vote dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57.

Section de Fonctionnement

Compte augmenté	libellé	montant
D66111/66	Intérêts d'emprunt	+ 646,00 euros
Compte diminué	libellé	montant
D61558	Autres biens immobiliers	- 646,00 euro

Cette opération est justifiée par le retard de versement de subvention au 30 juin 2024 (opération Pré commun) nécessitant un report d'échéance du prêt relais au 31 décembre 2024.

5. Désignation d'un référent au Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Suite à la demande du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile de la CC CGS de désigner deux référents au Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile, ont été désignés référents Colette FABRE et Philippe BUSSIÈRE.

6. Statue de l'Ours

Trois esquisses de l'ours ont été présentées afin de faire réaliser une silhouette métallique dans l'emplacement de l'ancien bassin place de la Mairie. Ce projet sera porté financièrement par l'Association Pays de l'Ours – ADET.

7. Questions diverses.

Information de Monsieur le Maire une administrée d'Arbas se propose de remettre en fonction le Foyer Rural d'Arbas. Une AG de création de cette nouvelle association doit se tenir prochainement.

Flyer d'informations municipales « Les essentiels de la Commune » pour l'ensemble des habitants, présentation du travail mené par Michèle ARCANGELI et Sylvie SIMPSON. Réflexions et ajustements...

Jacques FONTAS :

Demande une étude sur l'isolation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie en raison des basses températures enregistrées dans certains appartements.

Monsieur le Maire précise que l'engagement pris lors de la présentation de la mandature sur l'amélioration de l'énergie des bâtiments communaux est en cours de réalisation (fenêtres vétustes changées dans 2 appartements et mises en place de ventilation). Les contacts sont pris avec le guichet Rénov Occitanie pour lancer une étude énergétique.

Signale un problème d'évacuation d'eau au niveau du réservoir de CHINCHOURET.

Monsieur le Maire transfère au SMEA (Réseau 31) qui détient la compétence.

Alerte que les forains du marché du dimanche demandent que les WC de la mairie soient accessibles les jours de marché.

Monsieur le Maire précise que Michèle ARCANGELI en charge de l'animation ouvre la porte donnant au pont tous les weekends.

12 octobre journée de jardinage par le groupe de fleurissement.

Le prochain Conseil Municipal est fixé le 29 novembre 2024 à 18h00.

Fin de la séance à 20h15.

Le Maire,

Jean CAZES

Le Secrétaire de séance,

Philippe BUSSIERE

